

# « Aux légumes de Gaïa » - AMAP DE PUSSAY CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE 2019 / 2020 ŒUFS BIO

### **ENGAGEMENT DE LA FERME PARTENAIRE**

#### Qualité et diversité des produits :

L'élevage est composé de diverses races de poules fermières (poules rousses, noires, cou-nu...), qui sont enfermées la nuit dans un poulailler et en libre accès dehors la journée.

Les poules sont nourries au grain bio concassé (70% de blé et 30% de maïs) ainsi qu'au sable calcaire pour durcir la coquille de l'œuf.

Excellente pondeuse avec un œuf par jour et par poule sur environ 8-9 mois de l'année.

Œuf d'un calibre moyen pour un poids de 55-60 g et de couleur marron clair.

#### Pédagogie:

### Le producteur :

- ✓ est présent aux partages de productions,
- ✓ fait visiter la ferme au moins une fois par an

#### Transparence technique et économique :

Le producteur informe les adhérents :

- ✓ sur ses méthodes de travail
- ✓ la manière dont le prix de la part de production est fixée.

### **ENGAGEMENTS DES ADHERENTS**

# Préfinancement de la production :

- ✓ Pour organiser sa production, le producteur doit pouvoir s'appuyer sur un revenu défini en début de saison.
- La durée de l'engagement de l'adhérent court sur la saison complète, de septembre 2019 à août 2020.
- ✓ Tous les chèques sont remis au référent du contrat à la signature du contrat.

# Solidarité dans les aléas naturels :

- ✓ Le calendrier de production et les prix sont établis conjointement par le producteur et l'AMAP.
- ✓ En cas de situations hors normes tels qu'évènements climatiques exceptionnels ou autres aléas naturels, une réunion entre bureau et le producteur sera organisée. Le producteur respecte la charte de l'agriculture paysanne et Bio, les adhérents acceptent donc les risques inhérents à ce genre d'élevage comme ne pas recevoir sa part de production par exemple.

# SAISON – Septembre 2019 à août 2020

#### Partage:

Les adhérents sont tenus de venir chercher ou faire chercher leur panier. Il est de la responsabilité des adhérents de gérer leurs absences. Ils doivent venir impérativement avec leurs boites à œufs le jour de la distribution.

Le partage s'effectue, toutes les deux semaines, <u>le vendredi de 18h30 à 20h, Route de Dourdan 91740 Pussay</u> par le producteur luimême.

Date de la première distribution: vendredi 06 septembre 2019

Date de la dernière distribution: vendredi 28 août 2020

Durée de la saison pour ce contrat: 26 distributions sur 12 mois

# Dates de livraison :

06 septembre, 20 septembre, 04 octobre, 18 octobre, 08 novembre, 22 novembre, 06 décembre, 20 décembre, 10 janvier, 17 janvier, 31 janvier, 14 février, 28 février, 13 mars, 27 mars, 10 avril, 24 avril, 08 mai, 22 mai, 5 juin, 19 juin, 03 juillet, 17 juillet, 31 juillet, 14 août, 28 août.

### Composition des paniers :

Le panier de base est composé d'un lot de 6 œufs. L'adhérent choisit le nombre de lots qu'il souhaite tous les 15 jours. Contrats: 4 aux choix : 6, 12, 18 ou 24 œufs pour 15 jours.

Prix des paniers qui tient compte des frais de déplacement du producteur.

- Le prix du panier d'œufs est fixé à 2,20€ pour 1 lot de 6 œufs

# Règlement:

Le contrat est à retourner en 3 exemplaires signé, accompagné des chèques libellés à l'ordre de la **Ferme de Feuillelune** à Véronique PLITTA référente du contrat. Retour maximum le vendredi 30 août 2019.

☐ En 1 fois: 06 septembre 2019

☐ En 3 fois: 06 septembre 2019

04 octobre 2019 08 novembre 2019

Choix pour 15 jours	Prix du lot	Nombre de distributions	Prix total	N° de chèque	Banque	Date encaissement (rayer la mention inutile)
☐ 1 lot de 6 œufs	2.20 €	26	57.20 €	N°		06 septembre 2019
				N°		04 octobre 2019
				N°		08 novembre 2019
1 lot de 12 œufs	4.20 €	26	109.20 €	N°		06 septembre 2019
				N°		04 octobre 2019
				N°		08 novembre 2019
1 lot de 18 ceufs	6.20 €	26	161.20 €	N°		06 septembre 2019
				N°		04 octobre 2019
				N°		08 novembre 2019
1 lot de 24 œufs	8.00 €	26	208.00 €	N°		06 septembre 2019
				N°		04 octobre 2019
				N°		08 novembre 2019

Le producteur respecte la charte de l'agriculture paysanne dans son mode d'élevage ainsi que le cahier des charges d'Ecocert pour la certification Bio. J'accepte alors les risques inhérents à ce genre d'élevage comme ne pas recevoir la totalité de ma part en cas d'aléas. J'accepte de partager ces risques. »

Fait en 3 exemplaires, A Pussay	Le			
		Noms et signatures		
Signature de l'adhérent :			Signature du producteur :	

<sup>«</sup> Ce contrat me donne droit à des œufs d'un calibre moyen de 55-60g provenant de poules nourries au grain bio concassé (70% de blé et 30% de maïs) ainsi qu'au sable calcaire pour durcir la coquille de l'œuf.